

# LE BAROMÈTRE DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE L'AULA

Novembre 2024



## PREMIER SEMESTRE 2024

Le baromètre des défaillances d'entreprises est une publication de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, qui paraît chaque semestre pour suivre au plus près la fragilité des entreprises du Pôle Métropolitain de l'Artois et du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Ternois 7 Vallées.

En complément des baromètres économiques, le baromètre des défaillances se concentre sur des données plus précises concernant la situation des entreprises en difficulté.

Les données de défaillances calculent le nombre d'ouvertures de procédure collective par semestre selon la date de jugement.



### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Cessation définitive de l'activité



### REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Situation de cessation des paiements mais avec une possibilité de redressement



### PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

Difficultés financières sans cessation de paiement

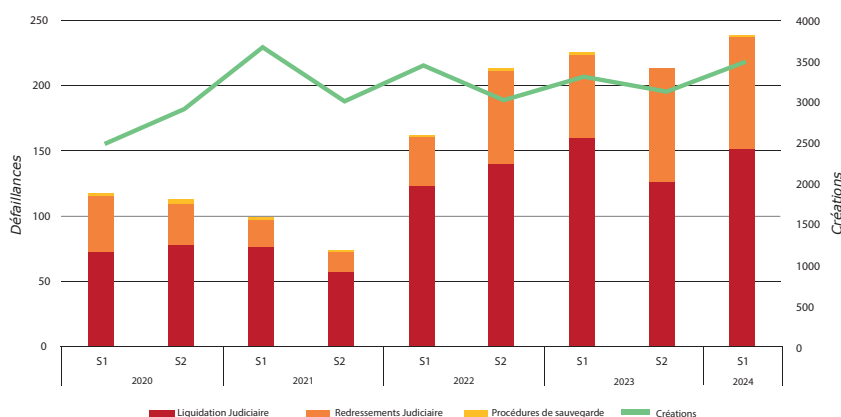
3 procédures collectives recensées :

La défaillance d'entreprises ne doit pas être confondue avec la notion plus large de cessation d'activité. Les liquidations qui font suite à une défaillance d'entreprise ne représentent qu'une partie des cessations d'entreprise.



## Les défaillances et créations d'entreprises

### Une situation ambivalente



Source : CAPFI

Les créations d'entreprises sont elles aussi en hausse lors de ce semestre avec une augmentation de 6% par rapport au premier semestre 2023.

Le nombre de défaillances sur le territoire de l'AULA est en hausse sur ce premier semestre 2024, pour atteindre 194 entreprises en situation de fragilité.

La part des procédures de redressement judiciaire est en baisse ce semestre par rapport au précédent, passant de 41% à 36%. Cependant, cette baisse se fait au profit du nombre de liquidations judiciaires en hausse de 20% sur la même période.



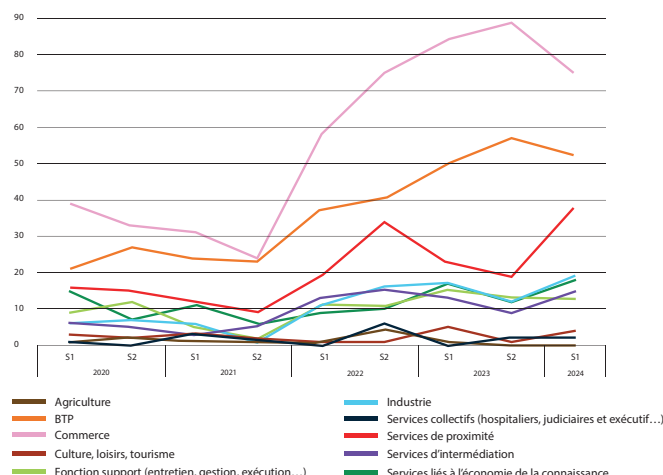
## Les défaillances par secteurs d'activité :

### Une baisse des difficultés pour les secteurs du commerce et du BTP

Malgré une baisse du nombre de défaillances dans les secteurs du commerce (-15,7%) et du BTP (-7%) entre le second semestre 2023 et le premier semestre 2024, ils restent toujours ceux comptant le plus grand nombre de défaillances.

Les services de proximité voient leur nombre d'entreprises en situation de défaillance doubler sur la même période. La part des autres secteurs d'activités dans les défaillances d'entreprises demeure faible, avec moins de 20 entreprises en difficulté dans chaque secteur.

Néanmoins les défaillances dans les secteurs de l'industrie, des services liés à l'économie de la connaissance, les services d'intermédiation et les fonctions supports sont en hausse constante depuis la sortie de la crise sanitaire. Ces quatre secteurs représentent 65 défaillances lors du premier semestre 2024 contre 44 lors du premier semestre 2022, soit une augmentation de 47,7% en 2 ans.



Source : CAPFI, typologie des secteurs d'activité de l'ADUGA

# Évolution des défaillances par tranche d'effectifs

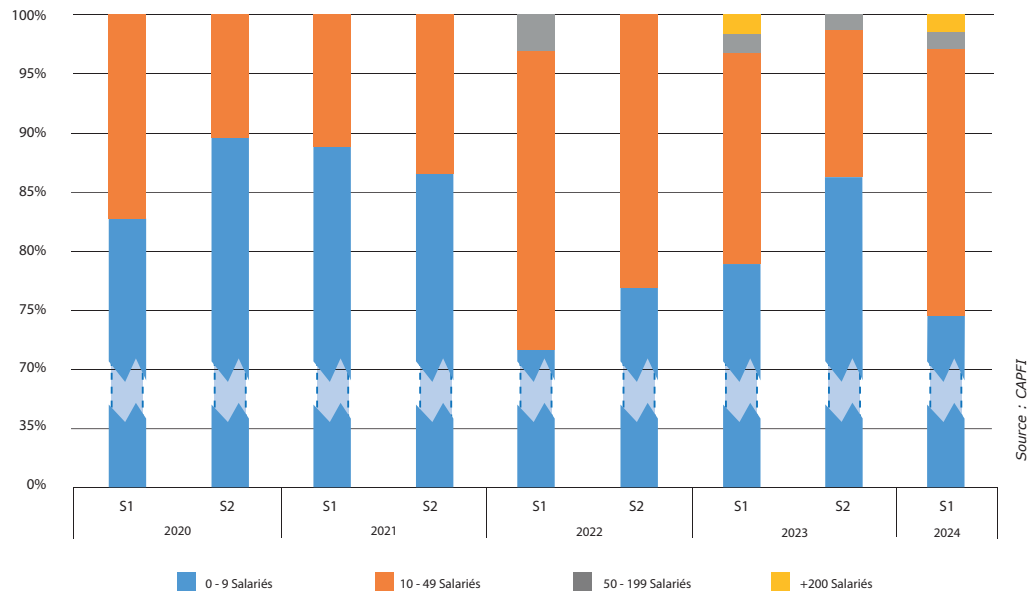


## Les emplois menacés : (procédures de redressement judiciaire et de sauvegarde) Une hausse des moyennes et grandes entreprises menacées

Après une baisse continue de la part des entreprises de 10 à 49 salariés entre le premier semestre 2022 et le deuxième semestre 2023, celles-ci repartent à la hausse en passant de 14% à 25% de la part totale.

En outre, une nouvelle entreprise comptant plus de 200 salariés vient d'être reconnue en situation de fragilité. Cette situation pourrait avoir un impact significatif sur l'emploi du territoire où elle est implantée.

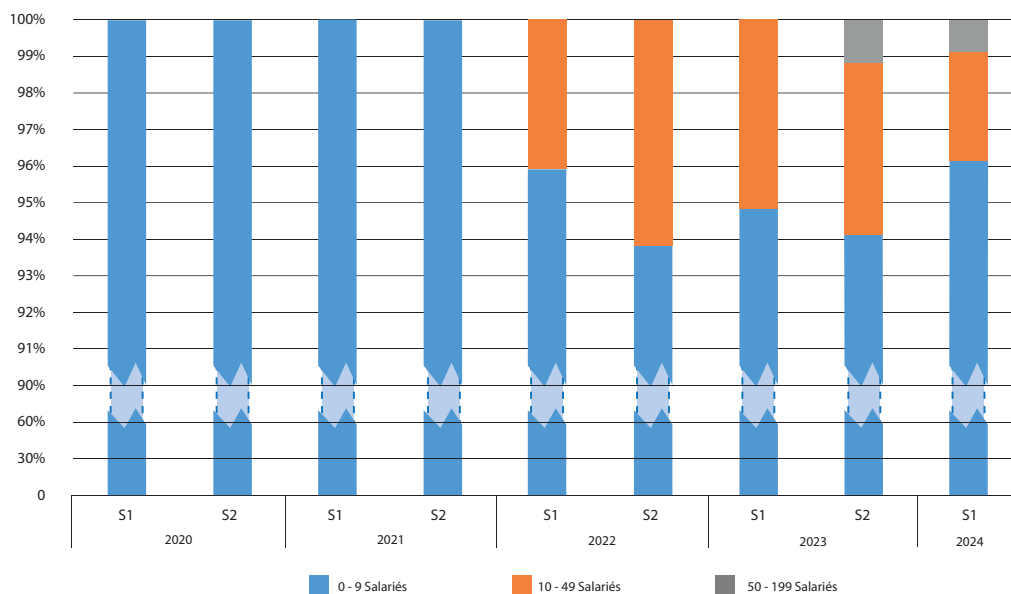
Il est important de noter que les entreprises de moins de 10 salariés sont largement majoritaires dans le nombre d'entreprises en situation de défaillance (75%).



Source : CAPFI



## Les emplois en péril : (procédures de liquidation judiciaire) Une baisse des emplois en péril



Source : CAPFI

La quasi-totalité des entreprises en liquidation judiciaire sont des entreprises de moins de 10 salariés, soit 100 entreprises.

La part des entreprises de 10 à 49 salariés en situation de liquidation est passée de 5% au deuxième semestre 2023 à 3% au premier semestre 2024 et représente respectivement 3 et 1 entreprises.

À noter qu'une nouvelle entreprise de plus de 50 salariés a fait l'objet d'une liquidation judiciaire ce semestre.